

ENTRETIEN

politique.union@sonapresse.com

Ahmad Allam-Mi : "Les chefs d'État ont été très réceptifs"

AU terme de la tournée qu'il a conduit, aux côtés du ministre gabonais des Affaires étrangères, à travers les États membres de la CEEAC, le secrétaire général de cette organisation s'est dit impressionné par la volonté des chefs d'État de mener à bien le processus de réforme en cours.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Kinshasa/RDC

L'Union. Monsieur le secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), quel est votre sentiment au terme de la tournée que vous venez d'effectuer, aux côtés du ministre gabonais des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, à travers l'ensemble des États membres de cette organisation sous-régionale ?

Ahmad Allam-Mi : Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour l'opportunité que vous m'offrez de m'exprimer dans vos colonnes. Ceci dit, effectivement nous avons bouclé, vendredi 8 novembre dernier, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), la mission que le président en exercice de la CEEAC, Ali Bongo Ondimba, nous a confiée, en mandatant le ministre gabonais des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et moi de nous rendre dans tous les pays membres de cette organisation sous-régionale, pour remettre aux différents chefs d'État les projets de textes relatifs à la réforme en cours au sein de la CEEAC. Des documents qui avaient été adoptés, en juillet dernier, à Libreville, à l'issue de la 2e réunion ministérielle du Comité de pilotage de la réforme institutionnelle (Copil-Ri) de la CEEAC, dont le ministre gabonais des Affaires étrangères assure actuellement la présidence. Nous avons été reçus par tous les chefs d'État, je puis vous dire que nous avons le sentiment d'avoir correctement accompli la mission qui nous a été assignée. Nous y sommes parvenus grâce au soutien plein et entier du président en exercice de la CEEAC, Ali Bongo Ondimba.

Justement, avez-vous trouvé les chefs d'État réceptifs ?

Oui, sans l'ombre d'un doute. Ils ont bien accueilli la démarche initiée par leur frère et ami Ali Bongo Ondimba, tout en se déclarant satisfaits de la pertinence des documents qui leur ont été remis. Lesquels, soit dit en passant, ont été paraphés par leurs ministres respectifs. Unanimement, ils ont estimé que le moment est venu de tenir une conférence des chefs d'État, afin d'accélérer le processus de la réforme en cours. Ce sommet se tiendra le 18 décembre prochain à Libreville. Tous nous ont rassurés de leur intention de prendre part à cette rencontre, qui sera précédée

les 16 et 17 par la réunion des ministres.

À quoi pourrait-on s'attendre à l'issue de ce sommet ?

Écoutez, ce sommet sera extraordinaire. Et dans ce type de rencontre, il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour. Celui-ci devrait être essentiellement consacré à l'adoption des cinq projets des textes relatifs, comme je l'ai dit plus haut, à la réforme en cours au sein de la CEEAC. Sans présager de quoi que ce soit, il se pourrait qu'il y ait des amendements. Car les chefs d'État sont souverains. Mais, cela devrait aller dans le sens de l'amélioration du travail accompli par les experts.

Est-ce à dire qu'à l'issue de ce sommet extraordinaire, la réforme deviendra effective ?

Comme vous le savez, un traité, pour qu'il rentre en vigueur, il faudrait qu'il soit ratifié. Donc, il y aura une petite période transitoire de quatre à cinq mois, assurée par une équipe de transition. À l'issue de cette période, devrait se tenir un sommet, cette fois-ci, ordinaire, pour installer la nouvelle équipe. Laquelle devrait être l'émanation du nouveau cadre juridique.

Depuis le début de notre entretien, vous faites allusion à la nécessité de réformer la CEEAC. Pourquoi et quel en est l'enjeu ?

La réforme de la CEEAC est attendue depuis de nombreuses années. Mes prédécesseurs ont essayé de la mener à bien. Ceci dit, c'est en 2015, lors du sommet de N'Djamena, que les chefs d'État avaient lancé le processus de la réforme, en confiant au président Ali Bongo Ondimba la mission de la matérialiser. Ce, au regard des textes, datant de 1983, qui ne correspondaient vraiment plus aux enjeux de l'heure. Et surtout que, le champ de compétence de la CEEAC s'est élargi avec des nouvelles missions, notamment en matière de paix et de sécurité. Avec ceci que, entre-temps, les États membres n'ont véritablement pas été satisfaits de l'exécutif de la CEEAC. Toute chose confirmée par les nombreux audits qui ont été diligentés.

Bref, il fallait un nouveau cadre juridique et politique, pour que les choses changent. Et pour que la CEEAC occupe véritablement la place qui lui revient sur la scène internationale. D'autant plus que, ici et là, on entend dire qu'elle est une Communauté économique régionale (CER) pas du tout fonctionnelle. N'empêche que, en dépit

de toutes ces difficultés, la CEEAC remplit plus ou moins sa mission dans différents domaines.

Que peut-on donc retenir de la fameuse réforme ?

Les textes fondamentaux ont été révisés. Notamment le cadre organique, le Règlement financier, le statut du personnel, l'insertion du Comité de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax) au sein de l'architecture institutionnelle de la CEEAC. Ce n'est qu'une étape. Il y a d'autres textes qui devraient être révisés par la nouvelle commission qui sera mise en place. Sans oublier le sempiternel problème des moyens financiers. Vous conviendrez avec moi que si l'exécutif de la CEEAC ne dispose pas de moyens financiers conséquents, sa tâche s'annonce compliquée. Aujourd'hui, nos capacités techniques et financières correspondent, grosso modo, au tiers dont




Photo: DR

Le secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi : « Les CER sont appelées à jouer un rôle plus important. »

nous devrions normalement disposer. Ça aussi, devrait changer. Il faudrait que les États membres instituent la Contribution communautaire d'intégration (CCI). Ce qui permettrait à la CEEAC de disposer environ de 50 milliards de francs Cfa. D'autant

plus que, dans le cadre de l'architecture de l'UA, les CER sont appelées à jouer un rôle important. Il faudrait donc que la CEEAC occupe pleinement et dignement son rang, en étant autant que possible dynamique, efficace et performante.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et au regard des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n°3 de son conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 11 Novembre 2019 au 10 Février 2020**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif ;

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est inférieur à 100 millions de FCFA ;
- 2- Acquiescement de 30% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est compris entre 100 et 500 millions de FCFA ;
- 3- Acquiescement de 20% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est supérieur à 500 millions de FCFA.
- 4- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

Ces conditions d'accès sont fixées à titre indicatif et pourraient être appréciées par les gestionnaires au cours des échanges.

Une équipe dédiée d'agents de la CNSS se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions. **Veillez prendre rendez-vous au 06-05-33-51 / 06-05-33-75 / 06-05-33-97**

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Fait à Libreville le, 23 OCT. 2019

Le Directeur Général

Romarie Ghislain YOMOU MBODOT

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 134 Libreville - Gabon
Tél : 01 76 24 39 • Fax : 01 74 64 25 • www.cnss.ga

